

LA PRESSE EN REVUE...



MERCREDI 29 AVRIL 2015

SOMMAIRE

- 1) Ben non !
- 2) Elle veut...
- 3) Toute première fois, une toute...
- 4) Toujours à la galère
- 5) La part de l'ombre
- 6) De toute évidence
- 7) Max la menace...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Des patrons qui ne rendent pas de compte ?



La présidente de l'INA, Agnès Saal, au siège de l'institut à Bry-sur-Marne, en juillet. (Photo Dominique Faget. AFP)

Les 40 000 euros de frais de taxi de la présidente de l'INA, Agnès Saal, montrent l'absence de contrôle des frais de direction dans l'audiovisuel public.

La présidente de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) a fait 905 tours du périphérique parisien en taxi. Ou plutôt a dépensé l'équivalent de ce marathon automobile autour de la capitale, soit pas moins de 40 000 euros facturés à la compagnie G7. Le Figaro a révélé lundi que les administrateurs de l'établissement public avaient eu la surprise de l'apprendre dans un courrier anonyme, reçu la veille du conseil d'administration du 23 avril.

Depuis sa prise de fonction en mai 2014, la PDG a ainsi dépensé 32 000 euros pour ses déplacements, en plus d'abonnements mensuels à la G7 pour un montant de 7 000 euros. Agnès Saal disposait normalement d'une voiture avec chauffeur, mais elle a estimé ne pas pouvoir «le faire travailler douze à quinze heures par jour ni les week-ends». D'où les taxis, utilisés aussi - et c'est plus gênant - par son fils. Montant des courses du fiston : 6 700 euros. Agnès Saal s'est engagée à rembourser ces frais invoquant «une maladresse».

Cruelle ironie : en octobre, devant la presse, Agnès Saal promettait «une gestion rigoureuse» voire «janséniste» de l'Institut, en visant les abus de son prédécesseur, lequel avait, selon elle, trop recouru à des consultants externes. Or ce prédécesseur n'était autre que Mathieu Gallet, devenu entre-temps président de Radio France, et qui a dû répondre en avril du coût excessif de la rénovation de son bureau, avant d'être blanchi par l'Inspection générale des finances... De quoi se poser de sérieuses questions sur le contrôle des dépenses personnelles des patrons de l'audiovisuel public.

Les dépenses des présidents de l'audiovisuel public sont-elles plafonnées ?

La gestion du budget de la direction n'est pas strictement encadrée. L'Inspection générale des finances (IGF) le signale dans son récent rapport sur Radio France : «Il n'existe pas de règles ou de bonnes pratiques générales et reconnues en matière de dépenses des instances dirigeantes de la sphère publique.» Les frais de réception reposent par exemple sur le «sens des responsabilités des administrateurs», selon une instruction de 1992. En 2015, à l'INA, les frais

généraux, qui comprennent le transport mais pas seulement, ne devaient pas dépasser 4% des dépenses, selon la loi de finances 2015. Au Figaro, Agnès Saal indiquait lundi qu'elle avait décidé de ramener les frais de fonctionnement de la direction de 90 000 à 70 000 euros cette année.

Qui les vérifie ?

Il existe plusieurs niveaux de contrôle, selon l'ampleur des dépenses. Aux parlementaires, notamment les commissions culture de l'Assemblée et du Sénat, revient la tâche d'évaluer la bonne utilisation du budget global de l'entreprise. Ainsi, le budget de l'INA pour 2015 prévoit une dotation d'Etat de 91 millions d'euros, dont 71 millions prélevés sur les recettes de la redevance. Les parlementaires s'assurent qu'avec cet argent, l'Institut a bien rempli sa mission, essentiellement la sauvegarde du patrimoine audiovisuel.

Le budget interne, lui, relève essentiellement du conseil d'administration, où siègent des représentants de l'Etat, notamment un contrôleur du budget de Bercy, ainsi qu'un représentant du ministère de la Culture. Les comptes de l'entreprise peuvent également faire l'objet d'un audit mené par le Contrôle général économique et financier (CGEFI), qui dépend du ministère de Bercy. La Cour des comptes, pour sa part, mène des enquêtes approfondies sur plusieurs années, à l'image de ce qu'elle a fait récemment pour Radio France en examinant son fonctionnement de 2004 à 2013.

À quelle fréquence ?

Le dernier contrôle de l'INA par la Cour des comptes remonte à 2008.

Le rapport de l'IGF sur Radio France pointe là encore cette insuffisance : «Une harmonisation des seuils de contrôle existants semble pertinente», suggère-t-il poliment, ajoutant que «ceci permettrait d'éviter la redondance des contrôles et faciliterait la lisibilité des règles et leur respect». Cette lisibilité est en effet toute relative. Ainsi, l'IGF enquête sur demande du gouvernement, tout comme, à l'échelle plus stricte du ministère de la Culture, l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac). Fleur Pellerin a d'ailleurs confié à l'Igac une mission sur le train de vie et les dépenses des patrons dans la sphère culturelle publique après l'affaire Gallet. Mais dans le cas de l'INA comme dans celui de

Radio France, les procédures n'ont été lancées qu'après les révélations de la presse. La direction de l'INA, qui aurait préféré éviter le scandale, a lancé une enquête interne pour trouver l'origine de la fuite.

Pierre ALONSO et Frantz DURUPT

liberation.fr

II) Karine Berger (PS) veut des "contreparties" au pacte de responsabilité



La députée PS Karine Berger, le 28 août 2013 à La Rochelle
© Jean-Pierre Muller

La députée PS Karine Berger a prôné mardi de "revoir" la distribution des 40 milliards du pacte de responsabilité et souhaite l'instauration de...

La députée PS Karine Berger a prôné mardi de "revoir" la distribution des 40 milliards du pacte de responsabilité et souhaite l'instauration de "contreparties" de la part des grandes entreprises, après une nouvelle hausse du chômage en février.

"On a mis beaucoup sur la table. (...) Il faut revoir la façon dont ces 40 milliards ont été distribués. Il y a des PME qui certes en avaient vraiment besoin et vont même avoir besoin d'encore plus, mais peut-être qu'il y a de grandes entreprises qui à ce stade ne jouent pas le jeu de l'utilisation de cet argent pour créer de l'emploi", a déclaré Mme Berger sur Radio Classique.

La députée des Hautes-Alpes, première signataire

de la motion D en vue du congrès du PS, souhaite "des "contreparties de la part des grands groupes. Quarante milliards, c'est du jamais vu, jamais fait. C'est 6% de la masse salariale rien que via le pacte de responsabilité. C'est des salaires au Smic qui ne paient plus de cotisations patronales", a-t-elle poursuivi.

"Les grandes entreprises qui arrivent à exporter, avec un euro qui a baissé fortement, et qui bénéficient de ces aides, doivent avoir des résultats en termes d'emploi et d'embauche. A ce stade, sur un certain nombre de secteurs, malheureusement, ça ne se voit pas", a-t-elle regretté.

Le chômage a atteint un nouveau record en mars, avec 3,51 millions de demandeurs d'emploi sans activité en métropole, soit 15.400 (+0,4%) de plus qu'en février.

publicsenat.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Le 29 avril 1945, nouvelle carte d'électeur en poche, les Françaises votaient pour la première fois de leur histoire, lors des élections municipales



AFP

Le 21 avril 1944, il y a pile-poil 70 ans, le droit de voter et d'être élues était enfin accordé aux femmes, près d'un siècle après les hommes, par une ordonnance du Comité français de la Libération nationale signée par Charles de Gaulle depuis Alger.

Le droit de vote des femmes est confirmé par l'ordonnance du 5 octobre 1944, sous le Gouvernement provisoire de la République française. Il faudra attendre le premier scrutin après la Libération, les municipales, en cet historique mois d'avril 1945, pour que douze millions de femmes puissent l'exercer.

Mais, 70 ans plus tard, elles peinent encore à s'imposer dans la sphère politique en dépit des lois sur la parité. Les têtes de liste sont encore majoritairement masculines et les femmes souvent cantonnées aux dossiers sociaux ou

relatifs à la petite enfance...

L'Assemblée nationale compte 155 députées sur un nombre total de 577 élus, soit 27% seulement de l'hémicycle qui se conjugue au féminin.

Depuis 2014, le Sénat accueille 88 sénatrices sur un total de 346 sénateurs, soit 25,4% (+3 points par rapport à 2011).

Seulement 16% des maires sont des femmes.

Les récentes élections départementales, soumises aux règles de parité (binôme femme-homme), en sont l'illustration: seules huit femmes ont été élues présidentes sur une centaine de départements français: à peine 10% au total.

IV) Malgré la loi, les femmes toujours moins payées que les hommes

Les écarts de rémunération demeurent, en dépit des sanctions infligées aux entreprises récalcitrantes. Un élu veut aller plus loin et saisit la justice pour les rendre publiques.

Boris Cassel et Matthieu Pelloli



(LP/Olivier Corsan.)

Souvenez-vous, c'était l'engagement n° 25 de François Hollande durant la campagne présidentielle de 2012. « Je défendrai l'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations entre les femmes et les hommes, promettait le président de la République.

Une loi sanctionnera les entreprises qui ne respectent pas cette règle. » Aux paroles de l'époque, le gouvernement a répondu par des actes. Une grande loi a été votée en 2014 pour lutter contre les écarts de revenus entre les hommes et les femmes au travail.

La tâche était immense. Pour un même métier, un homme gagne près de 10 % de plus qu'une femme. Un écart qui se monte même, au global, à près de 25 % entre les deux sexes, en raison de la nature des emplois occupés par les femmes et d'un plus fort taux de travail à temps partiel.

Le hic ? Pour ses détracteurs, ce texte phare du quinquennat reste largement sous-exploité. Un exemple : les sanctions pour les entreprises ne mettant pas en place un plan de lutte contre les disparités salariales. Quarante-huit entreprises se sont fait taper sur les doigts. Elles se sont vu

infliger des sanctions financières équivalant en moyenne, selon le gouvernement, à « 0,7 % de leur masse salariale ». Combien exactement ? Impossible de le savoir.

Quant aux noms des entreprises contrevenantes, ils sont aussi tenus secrets. Et c'est bien ce qui chiffonne, Julien Bayou. Dans nos colonnes, cet élu écologiste d'Ile-de-France dénonce la « vieille tradition d'opacité de l'administration française » qui cache au public la liste des mauvais élèves. Or, sur le papier, ces entreprises sont de facto disqualifiées de tout marché public. Mais les élus, privés de cette liste, n'ont pas les moyens d'effectuer les vérifications nécessaires. Agacé de se voir refuser la communication de cette liste par le gouvernement, Julien Bayou annonce qu'il dépose aujourd'hui un recours en justice, devant le tribunal administratif de Paris (lire interview ci-dessous). Le bras de fer est engagé.

Dans l'entourage de Pascale Boistard, la secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, on démine la polémique. « Ce n'est pas une absence de volonté politique d'avancer sur la question de l'égalité salariale, il s'agit tout simplement d'un problème de droit », se justifie-t-on dans l'entourage de la ministre. Et de brandir l'avis de la commission d'accès aux documents administratifs (Cada) : « Nous lui avons demandé son avis, elle nous a répondu qu'on ne pouvait pas les rendre publics. »

Fin de l'histoire ? Non. Certes, en matière d'égalité homme-femme, il y a encore beaucoup à faire. Mais les chiffres sont formels : les écarts de salaires se réduisent, chez nous, beaucoup plus vite que chez la plupart de nos voisins européens. Et la France, enfin, affiche l'un des taux d'emploi des femmes les plus élevés des pays de l'Union européenne.

leparisien.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Pierre Péan : "La mafia corse, c'est la part d'ombre de la République"

Propos recueillis par Aline Joubert

Entre le Gabon, la Corse et la métropole, Pierre Péan dénoue dans son nouveau livre "Compromissions" les liens tortueux entre la mafia corse et la Ve République. Pour "Marianne", il livre les dessous de son enquête.



BALTEL/SIPA

Votre dernière enquête porte sur les liens historiques entre la République et la mafia corse. Vous pointez du doigt notamment la gauche comme responsable de la montée du nationalisme corse et l'ascension des réseaux mafieux, tout en dénonçant le « système Pasqua », à qui la faute ?

La gauche a permis la montée du nationalisme corse quand elle a misé sur la promotion des régionalismes. En Corse, la fierté du régionalisme s'est transformée en nationalisme, dont se sont nourries les mafias. La gauche a voulu traiter le problème corse comme on traitait la Calédonie, et je pense que ça a été tout bonnement un problème d'analyse. On a voulu traiter que le politique, sans se rendre compte de toutes les passerelles qui menaient au nationalisme. Dès le début des années 1980, on choisit de se focaliser sur le politique, et on laisse de côté toute la question mafieuse. Ainsi, le gang de la Brise de mer se développe tranquillement. La vision de la gauche a été idéologique et non pragmatique. Toutefois, je montre aussi qu'avec l'arrivée de Manuel Valls entre autres, il y a eu une véritable rupture. Pour la première fois on prononce le mot « mafia » par exemple, ce n'est pas innocent. Quant au système Pasqua dont je parle, le timing n'est pas concomitant aux décisions de la gauche. Il y a eu

deux Pasqua : le premier voulait « terroriser les terroristes » et le deuxième voulait négocier avec tout le monde. C'est avec lui que se développe l'aide apportée aux corsico-africains.

Vous montrez effectivement que de nombreux mafieux corses trouvent refuge au Gabon. Pourquoi le Gabon ?

Ma vie est intimement liée au Gabon. J'y ai beaucoup travaillé et j'y ai consacré plusieurs livres. C'est au fil du temps que je me suis aperçu que les Corses étaient de plus en plus récurrents dans les affaires gabonaises. J'ai commencé à tirer une ficelle, qui m'a mené vers une autre, puis une autre, à tel point que j'ai estimé qu'il y avait matière à mener une enquête.

Jusqu'en 1993, j'ai soutenu la campagne du chef de l'opposition au Gabon et je me suis d'ailleurs interdit d'écrire sur le sujet. Je les ai vus à l'œuvre, les corsico africains. Il y avait déjà Michel Tomi, Robert Felicciaghi... Tous ces gens m'étaient familiers car ils étaient dans le camp d'en face, et j'ai vu leur influence grandir sous mes yeux. Par ailleurs, les Corses ont véritablement pensé le côté cubain de leur entreprise. Ils avaient besoin d'un pays où ils ne seraient pas gênés par la douane, la police, où ils pourraient affréter des avions et des bateaux pour relier des paradis fiscaux, etc. Ils voulaient créer au Gabon ce qui existait à Tanger, ce qu'avait été un jour Marseille et Cuba.

Votre livre regorge de citations et d'extraits de livres d'autres auteurs. On vous reproche de compiler ce qui a déjà été écrit, qu'apportez-vous de nouveau ?

Premièrement, c'est vrai qu'une grosse partie de ce que j'écris repose sur le travail qui a déjà été effectué, mais il me semble évident de commencer par ça dans tout travail d'enquête. En journalisme, on oublie trop souvent cet aspect du métier. Ensuite, c'est vrai que ce n'est pas révolutionnaire, mais c'est justement l'accumulation des faits qui donne tout son poids à l'enquête. C'est l'ensemble qui fait le tableau. Enfin, dire que je n'apporte rien de nouveau est faux, évidemment. L'apport le plus original de mon livre c'est je crois toute la période qui va des années 90 aux accords de Matignon, où je montre que les Corsico-Africains ont tenté de mettre la main sur la Corse à travers ce thème récurrent du « rêve cubain ». Je développe également le personnage de l'ombre qu'est Etienne Léandri. Personne n'avait relié la French Connection à la

mafia corse aussi directement.

C'est la première fois que vous écrivez sur les réseaux mafieux. Avez-vous pris des précautions particulières ?

Pas vraiment. Le plus gros de mon travail repose sur des documents publics consultables par tous. Ce que j'écris n'est pas réfutable. Mais j'ai travaillé en étroite collaboration avec mon avocate pour m'assurer de l'intangibilité de mes propos.

Marianne : En près de 40 ans d'enquêtes, vos techniques ont-elles changé ?

Pierre Péan : J'ai toujours privilégié les sujets où ce n'était pas le scoop qui faisait l'histoire. Mes enquêtes sont longues, au minimum un an de recherche, alors je ne mise pas sur l'immédiat pour susciter l'intérêt. En quarante ans de journalisme, j'ai vu les besoins et les technologies changer : aujourd'hui on mise tout sur l'actu brûlante, en traquant sans cesse à la suivante. Moi je suis un partisan de l'enquête de fond, il faut donc je ratisse des domaines autres, sur lesquels personne ne s'attarde.

Vous avez publié l'an dernier Nouvelles affaires africaines, qui traitait de l'accès au pouvoir d'Ali Bongo, votre prochain livre traitera-t-il également du Gabon ?

Non, je laisse le sujet de côté pour le moment. Si jamais, en tirant des ficelles au cours d'autres enquêtes, j'estime que j'ai encore des choses à dire sur mon pays d'adoption, pourquoi pas, mais pour l'instant je réserve mes prochains livres pour des sujets totalement différents.

Par exemple ?

Mon village de Sarthe !



Nadine Morano, "Aujourd'hui, la menace ne sont ni les juifs ni les chrétiens" mais les musulmans

http://www.dailymotion.com/video/x2o49qr_nadine-morano-veut-interdire-les-imams-qui-ne-parlent-pas-francais_news

Nadine Morano, "Aujourd'hui, la menace ne sont ni les juifs ni les chrétiens" mais les musulmans

L'heure n'est plus à l'apaisement après les déclarations successives de ténors de l'UMP sur l'Islam et le terrorisme.

Après Christian Estrosi qui a affirmé dimanche sur France 3 que la France devait faire face à des "cinquièmes colonnes islamistes" et qu'une "troisième guerre mondiale" était déclarée à "la civilisation judéo-chrétienne" par "l'islamo-fascisme", c'est Nadine Morano qui y va de sa déclaration clairement islamophobe et discriminatoire.

Invité de BFMTV, l'eurodéputée sarkozyste interrogée au sujet des jeunes et de l'embrigadement conclue qu'il faut interdire les imams qui ne maîtrisent pas la langue française ...

Mais lorsque le journaliste souligne le fait que de nombreuses communautés prêchent dans leur langue d'origine, Morano rétorque que cette mesure ne doit s'appliquer qu'à la Communauté musulmane.

L'apartheid ethnico-confessionnel n'est décidément plus très loin ...

islametinfo.fr/

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) La primaire PS, une révolution de la vie politique française?



Par Florian Fayolle



Pour Thierry Pech, directeur général de Terra Nova, l'organisation d'une primaire avant l'élection présidentielle est devenue incontournable. Sauf en 2017, si Hollande se lance de nouveau...



Le 16 octobre 2011, François Hollande sortait vainqueur de la primaire du PS pour l'élection présidentielle. S'il se représente en 2017, les socialistes seront-ils privés de primaire ? THOMAS SAMSON / AFP

En 2011, près de 3 millions de sympathisants de gauche s'étaient déplacés pour désigner, lors d'une primaire ouverte, leur champion, François Hollande. Ce dernier devrait logiquement se représenter en 2017, sans avoir à repasser par la case primaire. Du côté de l'UMP, l'idée a fait son chemin. Le parti d'opposition a quasiment calqué les modalités d'organisation de la primaire socialiste pour mettre sur pied son propre scrutin. Il aura lieu fin 2016.

Quatre ans après l'expérience socialiste, le think tank, Terra Nova, publie sur son site une note intitulée, "Primaires : et si c'était à refaire ?".

Challenges.fr a interrogé Thierry Pech, le directeur général de Terra Nova, co-auteur de l'étude.

La primaire du parti socialiste de 2011 a-t-elle un succès ?

L'organisation d'une primaire ouverte et transparente a été une réponse directe aux querelles internes qui ont agité pendant dix ans le parti socialiste. Cette procédure a permis

d'imposer le vainqueur comme candidat à l'élection présidentielle de façon incontestée. Ce dernier s'est vu investi d'une légitimité populaire lui permettant de pouvoir affronter celle du président sortant. La primaire de 2011 a également permis l'expression de toutes les sensibilités au sein du PS, de Manuel Valls à Arnaud Montebourg. Mais une fois le scrutin passé, tous les candidats se sont rangés derrière le vainqueur. En clair, la primaire a hiérarchisé les positions de chacun, sans pour autant les effacer. Elle a permis de gérer pacifiquement des débats internes. Par ailleurs, elle semble avoir explicité les lignes de front du débat politique à l'intérieur d'un parti, davantage que ne l'avait fait le Congrès de Reims en 2008. Les clivages qui se sont dessinés en 2011 préfiguraient ceux qui allaient agiter la majorité actuelle. Au final, la reprise par l'UMP des modalités d'organisation de la primaire socialiste est la meilleure preuve de réussite de ce mode de désignation d'un candidat pour une élection présidentielle.

La primaire a aussi permis à des outsiders de se révéler ?

C'est une rampe de lancement pour des petits candidats. Les meilleurs exemples sont Manuel Valls et Arnaud Montebourg. En se présentant, ces deux outsiders en 2011 ont pu s'installer dans la majorité. D'ailleurs, certains à l'UMP, comme Bruno Le Maire ou Nathalie Kosciusko-Morizet l'ont très bien compris. S'ils veulent concourir à la primaire de 2016, c'est moins par espoir de l'emporter que pour peser politiquement dans le futur. C'est pour cela que la question du nombre de soutiens nécessaires pour pouvoir participer à la primaire agite à droite : il ne faut pas mettre la barre trop haut si l'on veut ouvrir la porte aux outsiders. Par ailleurs, ce qui est vrai au niveau national l'est aussi au niveau local. Il faudrait que les primaires soient rendues possibles dans les élections municipales ou départementales. Ce qui ne veut pas dire que cela doit être obligatoire. Les instances nationales d'un parti pourraient, par exemple, décider de consulter les électeurs dans les endroits où il y a besoin de renouveler le personnel politique ou pour trancher des rivalités locales.

Peut-on imaginer une primaire en 2017 à gauche ?

François Hollande bénéficie, du fait de sa position, d'une forte légitimité institutionnelle. Il est par nature président de tous les Français. Il serait donc curieux, s'il estime être en situation de

se porter à nouveau candidat, qu'il redescende dans la lice pour croiser le fer avec d'autres socialistes. Il est donc a priori le candidat naturel du parti socialiste pour 2017, même si les statuts du PS précisent, pour l'instant, que l'organisation d'une primaire est obligatoire pour désigner le candidat de la gauche. Jusqu'à présent, il n'avait pas envisagé la situation d'un président sortant qui se représente pour un second mandat. Au final, une primaire en 2017 à gauche aboutirait sans doute à affaiblir François Hollande et le parti lui-même. De plus, un président de la République ne peut pas se permettre de battre le pavé pendant 8 mois.

En revanche, le tripartisme croissant de la vie politique française, avec la percée du Front national, confère un intérêt croissant à des primaires de coalition, c'est-à-dire des primaires auxquelles participent plusieurs formations politiques pour désigner un candidat commun. Car, par exemple, la multiplicité des candidatures à gauche ferait courir le risque à François Hollande de ne pas pouvoir se qualifier pour le second de l'élection présidentielle. Organiser une primaire de coalition pourrait donc prendre tout son sens dès lors que le président sortant aurait reçu l'investiture de son parti d'origine. Pour que les "petites" formations politiques soient motivées, des accords d'investiture législative ultérieurs pourraient être conditionnés à leur participation à cette primaire. Ils pourraient d'ailleurs prendre ses résultats pour base de négociation.

L'organisation d'une primaire ne vient-elle pas dépouiller les derniers attributs de pouvoir d'un parti politique ?

Jusqu'en 2011 les adhérents du Parti socialiste pouvaient désigner eux-mêmes leur candidat à l'élection présidentielle. L'organisation d'une primaire leur a retiré cette possibilité. Mais les militants l'ont plutôt bien vécu : ils ont participé de façon très active à l'organisation de la primaire. Pour l'essentiel d'entre eux, ils étaient plutôt fiers de porter une telle innovation démocratique. Pour ce qui est du parti lui-même, il a été dépossédé de son pouvoir d'«imposer» son programme à un candidat. Mais ce mouvement est en réalité beaucoup plus ancien. Au total, l'organisation d'une primaire n'est pas la raison du malaise des partis politiques, mais plutôt une réponse à ce malaise. Mieux : elle montre le chemin d'une redéfinition possible de leur rôle comme animateurs du débat politique et instruments de structuration des affrontements à venir.

VII) Les approximations d'Emmanuel Macron pour justifier le 49-3

<http://www.bfmtv.com/politique/macron-il-y-aura-vraisemblablement-d-autres-recours-au-49-3-881855.html>



Karine LAMBIN
Journaliste BFMTV

Emmanuel Macron n'a pas hésité à brandir mardi la menace d'un nouveau recours au 49-3. "Nous avons les moyens institutionnels de continuer à avancer", a-t-il assuré, en s'emmêlant les pinceaux dans son argumentation.

Emmanuel Macron est à Strasbourg pour défendre les réformes françaises au Parlement européen. "Je suis venu expliquer notre plan national de réforme", a-t-il expliqué à la presse. Interrogé sur sa capacité à poursuivre le travail, deux mois après le recours au 49-3 sur la loi Macron, il n'a pas hésité à brandir la menace d'un nouveau recours à cet article de la Constitution qui permet de passer en force face à une majorité récalcitrante.

"Nous avons les moyens institutionnels de continuer à avancer, a assuré Emmanuel Macron. C'est le 84e 49-3 de la Vème république. J'ai peur de vous dire qu'il y aura vraisemblablement un 85e et un 86e. C'est comme ça que notre système institutionnel fonctionne ».

Macron confond Rocard et Jospin, CMU et CSG

"Tout le monde a oublié que la couverture maladie universelle a été votée par Michel Rocard sur la base d'un 49-3 et il a dû en faire des dizaines d'ailleurs", a pointé le ministre pensant trouver le bon argument pour rallier les socialistes, en rappelant la genèse de cette mesure de gauche. Sauf que lui-même a oublié l'histoire de cette loi.

Michel Rocard est le Premier ministre qui a eu le plus recours au 49-3 en engageant 28 fois la responsabilité de son gouvernement entre 1988 et 1991, sur la CSG (Contribution sociale

généralisée) notamment, mais pas sur la CMU.

La CMU a été adoptée alors que Lionel Jospin était Premier ministre en 1999 sans recours au 49-3 mais à l'article 45 de la Constitution soit en première lecture à l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence.

Emmanuel Macron a par ailleurs expliqué ne pas avoir de "fausses pudeurs" sur le sujet, mais au sein de l'exécutif d'autres en ont ou en ont eu. En effet, si Emmanuel Macron récusait déjà sur BFMTV le 18 février dernier le terme de "passage en force", François Hollande l'utilisait pourtant en 2006, alors que le gouvernement de Dominique de Villepin envisageait d'utiliser cette procédure pour faire adopter la loi "Egalité des chances". Alors premier secrétaire du Parti socialiste, regrettait "une violation des droits du Parlement, une brutalité, un déni de démocratie, une manière de freiner ou d'empêcher la mobilisation".



MAIS AUSSI :

Quand François Hollande était farouchement opposé au 49-3



François Hollande à l'Elysée en septembre 2014. - FRED DUFOUR / AFP

Sous les présidences précédentes, François Hollande, alors patron du Parti socialiste, était fermement opposé à la procédure du 49-3. "Un déni de démocratie", lâchait-il quand Dominique de Villepin, Premier ministre, souhaitait l'utiliser pour faire passer la loi du Contrat première embauche.

C'était presque une autre vie. Juillet 2007, Nicolas Sarkozy est à l'Elysée depuis quelques mois. François Hollande, de son côté, est encore premier secrétaire du Parti socialiste. Interrogé par L'Hebdo des socialistes pour faire un premier bilan de la présidence de Nicolas Sarkozy, il s'attaque frontalement à la question des institutions.

Le 49-3, envisagé mardi pour faire passer la loi Macron à l'Assemblée nationale, était particulièrement dans le viseur de celui qui est désormais à l'Elysée. "Tout ce qui concourra à l'affermissement des pouvoirs du Parlement aura notre agrément", estimait-il, citant la "suppression de l'article 49-3" ou celle du "vote bloqué" et "de la procédure d'urgence". François Hollande déplorait même "la timidité du président qui n'a(vait) évoqué par exemple la suppression de l'article 49-3 que pour exprimer sa propre 'réserve'".

Un 49-3 désormais limité

Un an et demi plus tôt, alors que le gouvernement de Dominique de Villepin envisage d'utiliser cette procédure pour faire adopter la loi "Egalité des chances", avec le Contrat première embauche, il s'oppose également fermement à cette méthode qu'il qualifie de "passage en force". A cette occasion, François Hollande regrette "une violation des droits du Parlement, une brutalité, un déni de démocratie, une manière de freiner ou d'empêcher la mobilisation".

Player indisponible

Mais depuis 2009, l'utilisation du 49-3 a été limitée par la réforme constitutionnelle. Hors projets de loi de finances, il ne peut être utilisé qu'une fois par session, sur décision du Conseil des ministres. Ce qui limite en grande partie son usage, renforce, en théorie, le Parlement, mais rend également exceptionnelle la méthode. La dernière utilisation du 49-3 est justement celle de Dominique de Villepin sur le Contrat première embauche (CPE).

Par Ivan Valério



A Suivre...
La Presse en Revue

